



Profil de baignade – Baignade de Sarroux

Profil de baignade de Sarroux Profil élaboré le : 21 septembre 2011					Date de MAJ :	
						
Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade : Les Aubazines Hautes Commune : Sarroux Département : Corrèze Région : Limousin Responsable de l'eau de baignade : Alain Delprat (Syndicat Mixte Aménagement Touristique) tel : 05 55 96 08 38 Période d'ouverture : 01 juillet au 31 août Heures de surveillance : Tous les jours 14 h / 19 h Fréquentation moyenne : 130 personnes par jour Équipements : Poste de secours – 2 WC – 1 douche Accessibilité aux animaux : Non Autres activités : Pêche, activités nautiques						
Historique de la qualité de l'eau					Photo de la zone de baignade	
Qualité de l'eau au cours des dernières années						
		2007	2008	2009	2010	2011
		A	A	B	A	B
A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité Selon la directive n°76-160						
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude	
Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade		
2011	08-août	Cyanobactéries > 20 000 cellules/ml		non		
2010		néant				
2009		néant				
2008	02/juil	Cyanobactéries > 20 000 cellules/ml		non		
	15/juil					
	25/août					
2007	23/juil	Cyanobactéries > 100 000 cellules/ml		oui		
	08/août					
	13-août					
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Aucune	/	/	/	/	/	Sans objet
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures préventives de réduction des pollutions
Élevage			Observations visuelles quotidiennes mesures T°C : eau, présence de vent, odeurs et couleur eau	Gestion durable de la retenue et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents : interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal) affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de » et suivi analytique si nécessaire	Suivi des préconisations émises lors des contrôles des STEP et des réseaux des communes bordant la retenue de Bort les Orgues
Pêche						
Eaux usées						
Eaux pluviales						